

M.E.S., Numéro 109, Avril-Juin 2019

<https://www.mesrids.org>

Dépôt légal : MR 3.02103.57117

Mise en ligne le 11 janvier 2022

LE DEVELOPPEMENT POLITIQUE ET LES ENJEUX DES ACTEURS EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

par

KIKANGALA NGOY Jeanneau

Assistant à l'Université de Mwene-Ditu

INTRODUCTION

Le développement politique et les enjeux des acteurs en RDC est une thématique dont l' amorce nécessite un éclaircissement théorique, en rapport avec le concept de développement politique qui soulève les questions perçues chez Bertrand Badie, à travers trois enjeux auxquels les systèmes politiques européens ont dû faire face, à savoir¹⁴⁹ : la formation de l'Etat-Nation, l'émergence des régimes politiques de masses et la structuration des régimes partisans. Ces questions qui au départ se sont posées en termes d'édification de l'Etat, d'édification de la Nation, de participation politique et de répartition des ressources; ont eu à renforcer la position d'Ali Kazancigil, lorsqu'il a conseillé aux systèmes politiques traditionnels de suivre la voie empruntée par les Occidentaux, qui ont réglé leurs problèmes, un à un dans un ordre prescrit¹⁵⁰.

¹⁴⁹BADIE, B., « Le développement politique », in *Revue française de sociologie*, 1981, 22-1, PP. 123-125.

¹⁵⁰KAZANCIGIL, A., « La participation et les élites dans un système politique en crise : le cas de la Turquie », in *Revue française de science politique*, 23ème année, n°1, 1973, PP.5-32.

Et bien avant ce penseur, les politologues américains qui estimaient que chaque société devait passer par trois phases, avaient bâti à la fin des années 1960, un modèle de développement axé sur¹⁵¹ : - Un système primitif, où on a plusieurs clans, plusieurs ethnies, mais pas d'unité entre les acteurs, pas de conscience nationale : c'est une culture paroissiale ; - Un système traditionnel, marqué par une culture de sujétion, c'est-à-dire qu'il y a existence des structures politiques différenciées, mais sans participation des sujets; - Un système moderne, avec une culture de participation, donc il y a des structures gouvernementales différenciées, dans un contexte où il y a existence des infrastructures politiques, caractérisées par une participation des citoyens. Il se dégage en définitive, une représentation linéaire qui a inspiré la position de Frears, selon laquelle « *les sociétés occidentales sont considérées comme ayant résolu leurs principaux problèmes : l'intégration nationale, la question de l'autorité, la participation et la distribution, et on conseille aux systèmes politiques traditionnels de suivre cette voie, en réglant leurs problèmes comme les occidentaux, un à un, et dans l'ordre prescrit* »¹⁵².

Pour nous, considérant le développement politique comme un objectif pour l'Afrique¹⁵³, il y a lieu de soutenir pour la RDC que, les dirigeants devraient

¹⁵¹ALMOND, A. and POWELL, B., *Comparative politics : A developmental approach*, Little Brown & Co., Boston, 1966, PP. 27-29.

¹⁵²FREARS, cité par KAZANCIGIL, A., *op.cit.*

¹⁵³Cfr. Do-NASCIMENTO, J., Discours à la Conférence sur « les solutions concrètes pour organiser les sociétés africaines comme espace de modernité », Poitiers, le 16 novembre 2008.

œuvrer dans le strict sens d'assurer le mieux-être des populations, et cela passe indubitablement par l'adoption de la démocratie comme mode de gouvernance, par la distribution équitable des ressources, par le respect des droits des citoyens et la préservation des libertés individuelles et collectives.

De ce qui précède, le constat est que l'impératif du développement politique dans ce pays, s'est buté aux goulots d'étranglement, nourris des enjeux qui se rapportent aux intérêts, notamment ceux des acteurs. Ainsi, voulons-nous à partir d'un certain nombre de variables, identifier pesanteurs. Cela étant, outre l'introduction et la conclusion, cette étude s'articule autour des points ci-après : - Le captage du système, - Les enjeux de la participation politique ; - Les ruptures de la violence protestataire ; - Les pièges contre l'alternance politique pacifique.

I. LE CAPTAGE DU SYSTEME

Le système politique congolais fait l'objet d'un captage, à l'origine des vicissitudes observées dans la vie politique, avec des effets néfastes visibles en termes des pesanteurs contre le développement politique. Ainsi, nous essayons à ce stade d'élucider cette question, en présentant tour à tour, cela de manière brève, le faible niveau de culture politique et les origines des intrigues des acteurs de la société civile.

1.1. LE FAIBLE NIVEAU DE CULTURE POLITIQUE

La formation des partis politiques, qui à l'avènement de l'indépendance s'inscrit dans la logique de la décolonisation, procède de la participation politique, dont l'émergence relève notamment de l'ampleur des régimes politiques de masses. Mais cette participation politique a dû subir des ruptures, du fait d'un environnement turbulent, marqué au plan international par les velléités dépendantistes, puis au plan interne

par un faible niveau de culture politique. Ces velléités dépendantistes traduisaient la nostalgie d'un pouvoir colonial, qui redoutait la perte du contrôle de ses intérêts au Congo. Cette crainte qui hantait l'autorité coloniale, dicta sa démarche qui avec le concours du faible niveau de culture politique susmentionné, visait la conservation de la mainmise sur la politique congolaise, par des congolais interposés.

Les partis politiques créés à partir du dernier trimestre de l'année 1958, étaient dans l'ensemble couverts par trois grands courants : les nationalistes, les conservateurs et les sécessionnistes. L'échec du système libéral de démocratie représentative, qui devait fonctionner à la suite de ce phénomène partisan, traduisait des difficultés pour l'aboutissement à un système moderne. Et de manière générale, la vie politique en RDC est marquée par des vicissitudes, au point que le fonctionnement des partis politiques, a été tributaire de l'instabilité des régimes politiques, qui depuis l'accession du pays à l'indépendance, est une variable explicative des expériences qui ont oscillé entre le système libéral et le système totalitaire.

Au lendemain du 24 avril 1990, l'idéologie démocratique qui entraîna en RDC la fin du rôle dirigeant du MPR, faisait voir en filigrane la persistance de ces velléités dépendantistes et d'un même faible niveau de culture politique. Jusqu'au succès en mai 1997 de l'Alliance des Forces Démocratiques pour la Libération du Congo, en sigle AFDL, les partis politiques congolais qui évoluaient sous le clivage principal, « *Mouvance présidentielle* » et « *Forces du changement* », énonçaient une réalité où chacun de ces deux principaux camps était cristallisé autour d'un programme ambigu de démocratisation. Mais au-delà de ce clivage, l'opposition s'était retrouvée avec des tendances discordantes, traduisant une crise en son sein, du fait des accointances de plusieurs de ses acteurs avec la Mouvance présidentielle. A cet effet, il

a été démontré que, « *le phénomène des taupes et des vagabonds politiques* » relevait de l'hétérogénéité idéologique ou d'intérêts, du faible niveau financier des acteurs politiques et de l'opportunisme.

Après le 17 mai 1997, les deux pesanteurs, c'est-à-dire, les velléités dépendantistes et le faible niveau de culture politique, n'ont pas cessé d'avoir de l'influence sur la politique congolaise. Le régime issu de la rébellion, qui privilégia la suspension des activités politiques renforcée par une politique du bâton, créa les conditions objectives d'une « alliance anti-AFDL ». La « diabolisation réciproque » qui s'en suivit, explique la radicalisation des protagonistes et la méconnaissance pour l'AFDL, de toute opposition structurée ; au point que l'adhésion des opposants au système, s'est faite à titre individuel. Si pour le régime, il fallait éviter d'être débordé par l'opposition intérieure, surtout avec la faible implantation de l'Alliance ; l'exclusion de cette opposition procédait par ailleurs, de l'influence des pays africains parrains du nouveau pouvoir, ainsi que de l'attitude combinée des Banyamulenge, des Katangais et de la diaspora, hostiles à la logique de la Conférence Nationale Souveraine, en sigle CNS.

Il faut noter qu'en RDC, les partis politiques ont plus participé aux négociations qu'à des compétitions électorales. Il y a même ceux qui ont existé et disparu, avec ce statut de « *parti de négociation* ». Cette disparition va parfois de pair avec celle du (des) fondateur(s), surtout que la démocratie au sein de ces partis, fait généralement défaut. Le constat particulier qui en découle est que, la majorité de parti se rapporte à une période historique.

En effet, du pluralisme post-Parti-Etat au pluralisme constitutionnel instauré par l'Accord Global et Inclusif, en sigle AGI, en passant par la période de la guerre d'agression ; la tendance a été à la disparition des partis politiques, puis à la formation des autres, parfois avec les mêmes acteurs. En plus, ce

phénomène a dans l'optique d'une compétition électorale, un rapport avec le souci qu'a chaque acteur pour son ascension politique et sociale, comme cela est visible avec le nombre élevé des candidats, surtout à la députation nationale, avec 9.707 candidats en 2006, 19.154 candidats en 2011 et 15.355 candidats en 2018; pour une chambre de 500 députés.

1.2. LA SOCIÉTÉ CIVILE : LES ORIGINES DES INTRIGUES

La Société civile dont l'émergence est en rapport avec le contexte des années 1980 et 1990, marqué par les critiques formulées contre l'interventionnisme étatique centralisé, postulait déjà pour l'Afrique subsaharienne, l'idée d'une multitude d'acteurs sociaux, dictée par le souci d'assurer le monitoring de la gouvernance, en appui à une recherche permanente du mieux-être des populations, devant avoir des effets positifs sur la distribution équitable des richesses. Il s'agit d'une recomposition voulue, surtout par le constat d'incapacité de l'Etat dans plusieurs domaines.

En effet, hormis la revendication de sa capacité ayant trait au monopole de la force légitime, cet Etat s'est généralement montré incapable, en ce qui concerne sa capacité de pénétration, d'extraction, de régulation des comportements et de mise en œuvre des politiques publiques. Mais la Société civile n'a pas été à la hauteur d'assurer le monitoring de la gouvernance susmentionnée. En dehors de sa connotation politique, ses leaders ont connu plusieurs fois des mutations, au point qu'elle soit considérée, pas de manière accidentelle, comme un tremplin vers la carrière politique.

Comme avec les partis politiques, la réalité de pullulement des associations de la Société civile, a été évidente avec l'effervescence induite par l'idée de la tenue d'une Conférence Nationale, au début des années 1990. Au départ neutre, cette Société civile

fini par annoncer ses couleurs politiques, manifestant aux yeux des observateurs, une division entre celle qui était proche du pouvoir, et celle qui était proche de l'opposition. Entretemps, certains acteurs sociaux qui y étaient actifs, se sont progressivement transformés en acteurs politiques non latents. Et cette mutation des acteurs, de la société civile vers la société politique, est notamment visible même à l'époque post-Dialogue Inter-Congolais, en sigle DIC. Il s'agit de certains signataires de l'Accord Global et Inclusif, sous le label de la composante « Forces vives », devenus après présidents ou membres des partis politiques.

Aussi, le partage du pouvoir, qualifié de « *répartition des responsabilités* », après le DIC, avait fait que les acteurs de la société civile, prennent activement part à l'exercice du pouvoir. A cet effet, à part l'article 154 de la constitution de transition, qui déterminait cinq institutions d'appui à la démocratie, présidées chacune par un acteur de la Société civile; l'exercice du pouvoir par ces mêmes acteurs de la société civile, avait dans les mêmes circonstances, concerné certains postes au gouvernement et au parlement. Et beaucoup de ces acteurs n'avaient plus évolué avec la société civile, après l'exercice de ces mandats.

II. LES ENJEUX DE LA PARTICIPATION POLITIQUE

La démocratie comme mode de gouvernance est directement liée à la participation politique, qui pour la RDC est assortie des enjeux évidents. Cela étant, l'analyse dans le cadre de ce point, s'articule autour de deux volets, à savoir : le pouvoir comme enjeu des élections et les enjeux de l'action parlementaire.

2.1. LE POUVOIR COMME ENJEU DES ELECTIONS

Il est vrai que les contours des élections législatives et provinciales de 1965 et de 2006, ainsi que ceux des

élections législatives de 2011, traduisent comme en 1960, une réalité de participation citoyenne et de représentation du souverain primaire. Ces mêmes contours permettent d'appréhender la complexité des aspects se rapportant à la coalition des partis politiques. Ce qui met en évidence l'une des caractéristiques fondamentales des partis politiques, qui exalte la volonté délibérée de prendre et d'exercer le pouvoir, seul ou avec d'autres. Mais aux élections de 1960, l'idée de la coalition n'était pas formalisée, comme cela est visible pour les autres législatures. Les partis nationalistes vainqueurs à l'époque, avec 92 sièges sur 137 à la chambre des représentants, n'étaient pas structurés à la manière de la Convention Nationale du Congo, en sigle CONACO ; de l'Alliance pour la Majorité Présidentielle, en sigle AMP; de la Majorité Présidentielle, en sigle MP et même du Front Commun pour le Congo, en sigle FCC. Cette formalisation devenait effective en 1965, avec une tendance à la bipolarisation du champ politique, considérée comme stratégie électorale pour l'élection présidentielle. Et la victoire à la présidentielle était donc comme en 2006 et en 2011, voir même à l'approche des élections prévues en décembre 2018, le mobile de la valorisation de cette stratégie, à l'origine de la création des coalitions, reposant sur des intérêts mouvants. Il s'agit donc des considérations qui le plus souvent, mettent au piédestal le pouvoir comme enjeu des élections, au point d'hypothéquer l'articulation des aspirations des masses ; sans oublier le fait que, l'enjeu du pouvoir à travers les élections, intéresse également les pays occidentaux, qui ont le plus souvent eu tendance à marginaliser les candidats les plus représentatifs de la population, au profit des plus serviles à leurs intérêts.

Les pesanteurs contre la participation politique, ont été aussi visibles à travers les régimes issus de la violence. A défaut d'une légitimation populaire à la suite d'une compétition démocratique, qui devait être marquée par une nette propension à la participation, la

compétition par la violence a eu tendance à consacrer, à travers la validation de divers mécanismes, des pratiques de légitimation des dirigeants et des cadres institutionnels, qui généralement ont fait état d'une réalité d'aliénation du souverain primaire. Ce fait qui n'a pas seulement eu la réputation d'étouffer la démocratie, a aussi favorisé une culture exaltant le mode violent de compétition politique. Et l'aliénation sus évoquée en est le résultat, ayant conduit à l'amointrissement des droits civiques.

Le pouvoir comme enjeu des élections a fait que, vers la fin du mandat obtenu des scrutins de 2011, le problème s'est plus posé en termes d'alternance, qui au-delà de la connotation magique dont elle a revêtu dans le vocabulaire politique congolais à partir de 2015, demeure parmi les variables explicatives du développement politique. Cependant, il faut noter que cette question d'alternance, non seulement a engendré une frustration dans la Majorité présidentielle, mais elle a aussi été à l'origine des violences et des crises, confirmant que le pouvoir est réellement un enjeu majeur des élections.

Par ailleurs, l'exercice du pouvoir présidentiel en RDC, a pendant longtemps suscité des questions en rapport avec le mode d'accès. La violence qui a généralement marqué l'avènement des présidents de la République au pouvoir, explique le non-respect de mécanismes d'alternance, qui devaient s'inspirer de la démocratie comme culture. L'analyse comparée des fonctions présidentielles sous les régimes de la Loi fondamentale et de la constitution du 1er août 1964, fait état d'un recul du parlementarisme au profit d'un président de la République. Il se dégage l'idée de la responsabilité politique, qui s'inspira de la conception du pouvoir traditionnel des sociétés précoloniales, prétextant que le bicéphalisme de l'exécutif ne cadrerait pas avec la mentalité congolaise. Cette réalité qui dicta amplement l'exercice du pouvoir pendant la deuxième République, avait exalté maladroitement les

idées de l'unité, considérée comme source de stabilité politique et institutionnelle.

Les fonctions présidentielles sont déterminées par la Constitution. Elles se rapportent à un statut particulier, avec les privilèges et les avantages matériels hors du commun. Il s'agit des fonctions les plus élevées et aussi les plus enviées qui en RDC, ont été tributaires de moyens ci-après pour y parvenir et s'y maintenir : coups d'Etat, rébellions ou luttes armées, violations constitutionnelles, et moins les élections pluralistes. Etant les plus enviées, ces fonctions devaient s'accommoder à l'observance d'une culture démocratique, considérée comme gage de l'alternance. Mais les faits sur terrain renseignent que, de 1960 jusqu'en 2011, année des deuxièmes élections législatives et présidentielles après le Dialogue Inter-congolais, il s'est passé 51 ans ; et en situation normale, le pays connaîtrait 12 élections présidentielles pour une législature de 4 ans, 10 pour celle de 5 ans, 8 pour celle de 6 ans et 7 pour celle de 7 ans. En réalité, la RDC n'a connu que trois élections présidentielles, dans un contexte de pluralisme politique.

2.2. LES ENJEUX DE L'ACTION PARLEMENTAIRE

Parmi les moyens d'action du pouvoir législatif, il y a le contrôle de l'action gouvernementale, qui soulève la question de la responsabilité de l'exécutif, appelé à rendre compte de sa gestion devant les représentants du souverain primaire. Le contrôle parlementaire renvoie aux moyens usuels, directement utilisés par la représentation nationale, à savoir : l'interpellation, la question écrite, la question orale, la question d'actualité, l'audition par une commission parlementaire, l'enquête, la motion de censure et la motion de défiance. Et les données statistiques de ce contrôle, pour la législature de 2006 et celle de 2011, font état d'une tendance dominée par les questions écrites et les questions orales accompagnées des

débats, avec peu de motions à l'encontre des membres du gouvernement. Il y a lieu de noter qu'en dépit de moyens d'action parlementaire susmentionnés, il n'a pas été facile d'administrer des sanctions contre ces derniers, à cause de la difficulté liée au réflexe de la majorité parlementaire, déterminée à protéger le gouvernement, notamment par : - Le défaut d'impartialité dans le chef des présidents de l'Assemblée Nationale ; - Le recours aux motions incidentielles ; - La pratique de retrait des signatures pour bloquer le dépôt des motions de censure ou de défiance.

Avec l'avènement de la constitution du 02 février 2006, l'efficacité de l'action parlementaire devait être une caution évidente, à l'action judiciaire. A cet effet, affirme le Sénateur honoraire Modeste Mutinga, « *au cours des deux derniers quinquennats (2006-2016)...., la fraude fiscale, les détournements des deniers publics, la prédation des ressources naturelles et la corruption ont constitué l'une de principales causes de la situation économique et financière catastrophique...* »¹⁵⁴. Ces faits renforcés par la faiblesse des enquêtes parlementaires, ont accordé le plus souvent l'occasion aux ONG et médias occidentaux, de fournir les indices dénonciateurs, en lieu et place des rapports et enquêtes parlementaires.

De manière générale, le pouvoir de contrôle parlementaire s'est transformé, soutient la même source, en un show, privilégiant l'éloquence politicienne destinée à la base électorale¹⁵⁵. La conséquence est qu'aucun ministre n'a été destitué à l'issue des débats, souvent houleux et accablants. De même, aucun mandataire public n'a perdu son poste à la suite des enquêtes parlementaires. Ce contrôle parlementaire est surtout avec la législature 2006-2011, un enjeu lié au tandem «majorité-opposition »

¹⁵⁴ MUTINGA MUTUISHAYI, M., *Pour une République des juges contre l'impunité*, Ed. Le Potentiel, Kinshasa, 2017, P.47.

¹⁵⁵ *Idem*, P.79.

et à la « politique du ventre »¹⁵⁶. Le gouvernement est sans cesse monté en puissance, à cause des travaux parlementaires qui pendant cette période, ont été caractérisés par une contradiction permanente, surtout avec une Majorité parlementaire liée à la discipline et au respect d'une ligne directrice imposée. En plus, le contournement de l'intérêt général aboutissait souvent au marchandage en faveur du gestionnaire incriminé, à l'issue duquel la motion n'était plus déposée au bureau de l'Assemblée, ou les signatures retirées pour celle qui était déjà déposée.

A un autre point de vue, l'analyse des faits en rapport avec la mise en œuvre du contrôle parlementaire à travers la vérification des finances publiques, permet de mettre en évidence quelques lacunes ayant contribué au déficit de l'action parlementaire. Ces lacunes tiennent du fait de l'absence et de l'inefficacité, pendant plusieurs années, d'une Cour des comptes, d'autant plus que pour bien exercer son pouvoir de contrôle, le parlement devait disposer sous sa tutelle, de cet organe consultatif. Il est donc établi que ce contrôle parlementaire est tributaire de l'efficacité de cette Cour des comptes, qui malheureusement n'avait jamais existé avant 1987¹⁵⁷. Et en plus de cette existence tardive, il y a lieu de noter que jusqu'en 2001, deux repères seulement font état d'un contrôle des finances publiques par cet organe. Il s'agit de la réédition des comptes de 1987 et de celle de 1988¹⁵⁸. Il faut noter que le déficit de l'action parlementaire, procède en même temps d'une

¹⁵⁶ ABDALLAH PENE MBAKA, J., *Assemblée Nationale de la RDC (2006-2011). Enjeu des acteurs*, Thèse de Doctorat, UNIKIN, SSAP, SPA, 2016, PP.308-319.

¹⁵⁷ Il a fallu attendre l'Ordonnance-Loi n°87-005 du 6 février 1987, fixant la composition, l'organisation et le fonctionnement de la Cour des comptes ; l'Ordonnance-Loi n°87-031 du 22 juillet 1987, relative à la procédure devant la Cour des comptes ; et l'Ordonnance-Loi n°87-032 du 22 juillet 1987, portant statut des magistrats de la Cour des comptes.

¹⁵⁸Cfr. Journal Officiel de la RDC, 46ème année, réédition des comptes 1987, 1988, 2001 et 2002.

volonté politique, visant à réduire le rôle du parlement à celui d'une Chambre d'entérinement.

III. LES RUPTURES DE LA VIOLENCE PROTESTATAIRE

L'édification de l'Etat et celle de la Nation, peuvent être boostées par une violence protestataire, inscrite dans une logique révolutionnaire. La RDC a connu des épisodes d'une telle violence, qui cependant ont été marquée par des ruptures, notamment en termes de machination des acteurs et du caractère non structurante de cette violence.

3.1. LA VIOLENCE PROTESTATAIRE ET LA MACHINATION DES ACTEURS

L'activité politique en RDC, a aussi été l'œuvre des organisations politiques armées, généralement considérées comme cadres organiques de la violence politique ; et engagés dans l'optique d'une violence protestataire. Il s'agit d'une violence, qui malheureusement a révélé plusieurs machinations des acteurs, dans la mesure où l'évaluation des relations politiques postcoloniales, a abouti au constat des pièges de l'illusion révolutionnaire, marqués par des embûches contre l'alternance pacifique, la fréquence des crises et des négociations, l'isolement du souverain primaire et l'appui à une domination non légitime¹⁵⁹.

La violence protestataire déclenchée au lendemain de l'accession du pays à l'indépendance et qui a permanemment perturbé le système démocratique, a le plus souvent été motivée par l'obtention des

objectifs politiques, visibles à travers plusieurs épisodes, entre autres la sécession du Katanga et celle du Sud-Kasaï. Bien que liée aux causes historiques et à la médiocrité des institutions étatiques en place, ces deux sécessions renfermaient des enjeux qui reposaient en même temps sur les intérêts des acteurs. Et le caractère non structurant de cette violence, à, de manière générale, fait que l'Etat se soit retrouvé à la fois comme cadre d'attraction des acteurs et comme enjeu de la lutte politique. A cet effet, il n'est pas étonnant qu'il se dégage une discontinuité, caractérisée par le troc du développement contre l'idéologie. Ce qui fait que dans l'ensemble, l'Etat n'a pas été adroit dans l'initiation, la mise en œuvre et le management des projets de développement durable.

La perturbation du système politique du fait de la violence, a le plus souvent suscité des interrogations sur la capacité de l'homme politique congolais, quant à son degré d'intériorisation de la démocratie comme culture et à son aptitude d'observer une procédure démocratique. La démocratie vaut son pesant d'or comme culture et comme procédure, d'autant plus qu'ailleurs, elle est un postulat de base pour l'émergence des régimes politiques des masses. Et ces insuffisances du point de vue culturel et procédural, sont perceptibles durant la première législature, puis au-delà de celle-ci.

Durant la première législature, la RDC vécut certainement au rythme de la violence politique, dont l'impact sur son système démocratique n'est pas à sous-estimer. Outre le cas des organisations comme la Confédération des Associations Tribales du Katanga, en sigle CONAKAT, il y a lieu de relever l'existence pendant cette période, du Mouvement National Congolais/Kalonji, en sigle MNC/K et du Conseil National de Libération, en sigle CNL ; qui à cause des divergences de vues avec l'ordre dominant, firent recours à la violence. Le MNC/K fut en août 1960, à l'origine de la proclamation de l' « Etat autonome du

¹⁵⁹KIKANGALA NGOY, J., « Violences politiques et pièges de l'illusion révolutionnaire en République Démocratique du Congo », in *Cahiers Africains des Droits de l'Homme et de la Démocratie ainsi que du Développement durable*, 22ème année N°060 VOL. I Juillet-Septembre 2018, PP.111-142.

Sud-Kasaï », œuvre des leaders luba, dissidents du MNC. Quant au CNL, il s'inscrivit en amont d'une violence protestataire entre 1963 et 1964. Et aux allures révolutionnaires, cette violence qui sévit à l'Ouest et à l'Est de la RDC, renfermait entre autres le piège de l'affrontement de deux courants idéologiques dominants, à travers leurs représentants locaux.

Au-delà de la période qui couvrait la première législature, d'autres organisations politiques armées se manifestèrent. Il s'agit du Front National de Libération, en sigle FNL, actif dans les deux guerres du Katanga, durant la deuxième moitié de la décennie 1970 ; de l'AFDL avec la guerre de libération, durant la deuxième moitié de la décennie 1990 ; et des autres organisations, à la suite de l'AFDL. Pour ces organisations, la violence était le moyen indiqué, qu'il fallait emprunter pour accéder au pouvoir. Mais le FNL, qui n'avait pas bien mesuré les rapports de forces, n'avait pas aussi bien jaugé l'environnement international, qui finit par se constituer en pesanteur contre lui. Il s'agit d'une pesanteur auquel l'AFDL n'a pas échappé. En effet, en dépit du fait qu'elle fit face à un pouvoir, dont les structures avaient déjà été fragilisées, l'AFDL était peu après entrée en contradiction avec l'environnement international, malgré le soutien de ce dernier pendant la guerre.

3.2. UNE VIOLENCE PROTESTATAIRE NON STRUCTURANTE

Avec les excès de violence d'Etat constatés sous l'Etat Indépendant du Congo, en sigle EIC, la protestation provint tardivement des autochtones, à cause du défaut de leur prise en charge, sur le plan idéologique et matérielle. Cela était caractérisé par un environnement auréolé de l'absence totale de participation politique de ces autochtones, qui prévalut pendant toute la période de la colonisation belge ; et ce, jusqu'en janvier 1959. Durant cette

année, les émeutes anticolonialistes qui peuvent être considérées comme le déclic de l'exercice du droit politique par les congolais, éclatèrent à Léopoldville, où elles furent violemment réprimées par la Force Publique. Et depuis son accession à l'indépendance, la RDC a connu plusieurs cas de violences protestataires, qui théoriquement pouvaient être pris en charge par une approche révolutionnaire. Mais lorsque ces cas de violences sont évalués en fonction du défi de développement politique, ils rendent compte d'une inefficacité évidente.

C'est ainsi que lors de la première crise politique congolaise, la sécession du Katanga, et celle du Sud-Kasaï, ont eu la réputation d'être considérées comme des variables explicatives, de ce qui est qualifié précédemment de velléités dépendantistes et faiblesse de culture politique. La sécession katangaise reposait sur un projet animé visiblement par les leaders locaux, soutenus par des puissances étrangères, mais ayant des agendas cachés. Il s'était posé, et même pour le Sud-Kasaï, un problème des repères en rapport avec le processus démocratique comme centre des préoccupations. Et en définitive, les sécessions de ces provinces minières, la mutinerie de la Force Publique, les guerres civiles des années 2000 en RDC et les autres épisodes de violences survenues avant cette année, sont des cas notables de violence protestataire, qui ont permis à la logique dépendantiste de triompher.

De manière générale, la violence protestataire s'est révélée non structurante, à cause de la faiblesse d'un soubassement révolutionnaire. Parce que du point de vue révolutionnaire, la violence protestataire traduit l'apport théorique du marxisme, pour avoir démontré l'urgence d'un changement « *non cosmétique* » de l'ordre existant. Un changement qui fait allégeance à une tolérance momentanée des injustices, avant d'atteindre une rupture novatrice, sur le plan éthique et politique. En plus, plusieurs démarches visant la

conquête du pouvoir, se sont appuyées sur les mécontentements engendrés par la rupture démocratique, au point d'influencer théoriquement le contenu du discours mis en avant par les acteurs, surtout pour justifier la lutte armée menée contre le régime du Président Mobutu. Mais les conflits d'intérêts ont fait que la situation ait pataugé, pendant plus de dix ans, avec un impact réel, auquel est associé un recul par rapport au développement politique. Ce qui a trahi la dimension éthique et politique susmentionnée, qui devait être considérée comme soubassement de la violence politique. Il faut avouer que la grande déception en rapport avec les attentes démocratiques, réside dans le coup d'Etat de 1965, même si les études sur la violence en Afrique, minimisent les coups d'Etat militaires, souvent à cause du nombre réduit des victimes.

IV. LES PIEGES CONTRE L'ALTERNANCE PACIFIQUE

L'alternance pacifique est un facteur réel du développement politique. Son effectivité en RDC, a connu des blocages en raison de la fréquence des crises et des négociations, de l'isolement du souverain primaire et du gel des libertés publiques.

4.1. LA FREQUENCE DES CRISES ET DES NEGOCIATIONS

L'institutionnalisation des négociations qui, depuis 1960 ont constitué des mécanismes de résolution des crises politiques, généralement assortis de l'idée de partage équilibré des pouvoirs. Ces pratiques qui devaient être exceptionnelles ont eu tendance à devenir des normes, caractérisées par des consensus qui pendant longtemps, ont isolé le souverain primaire du pouvoir de légitimation. Et associée à la violence, la crise aboutit souvent au chaos, considéré chaque fois comme un signe avant-coureur d'un ordre nouveau, reposant sur l'anéantissement des peuples et

permettant à la minorité des privilégiés constituant le 1%, de maintenir leur train de vie princier¹⁶⁰.

La première crise constitutionnelle de la première législature et la partition de fait du pays à la suite de la sécession du Katanga, furent marquées par quatre rencontres organisées entre janvier et août 1961, à savoir : la Table Ronde de Léopoldville ; celle de Tananarive ; celle de Coquilathville et le Conclave de Lovanium. Ces rencontres voulues pour mettre fin à cette crise, par le rapprochement des acteurs politiques de Stalenyville et ceux d'Elisabethville, connurent des ratés notables, au point d'ouvrir la voie, non seulement vers l'hypothèque de la légalité et de la légitimité, mais en même temps vers la marginalisation de la culture de participation politique.

Ce fait s'était accommodé au pouvoir totalitaire de la deuxième République, qui à mi-parcours subit plusieurs secousses, entre autres la première guerre du Shaba et l'action de « 13 parlementaires ». Le fonctionnement des structures étatiques en cette période, avait engendré des interrogations, notamment en rapport avec la démocratie comme mode de gestion de l'Etat, le respect des libertés individuelles et collectives. Et ces considérations font partie des buts avoués de l'ouverture du pluralisme politique de 1990. Cependant, les crises politiques et les négociations y afférentes durant cette période, consacrèrent cette culture des crises et des négociations, dont la fréquence contribua de plus en plus à l'éloignement d'une alternance pacifique.

Même après l'avènement de Laurent-Désiré Kabila, la fréquence des crises et des négociations a entamé l'esprit républicain, qui recommande le respect d'un certain nombre de principes, notamment,

¹⁶⁰ MBEKO, P. et NGBANDA-NZAMBO, H., *Stratégie du chaos et du mensonge*, Ed. de l'Erablière, Montréal-Québec, 2014, PP.40-42.

l'autodétermination, la souveraineté nationale, la stabilité institutionnelle, l'organisation administrative. Ce qui fait que le programme d'action gouvernementale a sous les différents régimes, subi les influences des conceptions avancées par les institutions étrangères, en rapport avec la politique de développement. Ce fait qui met en lumière l'illusion de la souveraineté et de l'indépendance politique, montre comment le peuple congolais a pendant longtemps, subi les effets des programmes gouvernementaux lui imposés. Et l'influence étrangère s'est faite de plus en plus sentir, dans la détermination de la politique nationale, notamment à travers l'œuvre des multiples bureaux d'études et experts étrangers.

4.2. L'ISOLEMENT DU SOUVERAIN PRIMAIRE

L'isolement du souverain primaire de son pouvoir de négociation, qui apparait comme conséquence de la fréquence des crises et des négociations, n'a pas été favorable à la participation politique, qui est l'un des facteurs essentiels du développement politique. Si l'isolement du souverain primaire n'a pas été bénéfique pour l'émergence d'un système moderne, où les structures gouvernementales sont différenciées, avec existence et opérationnalité des infrastructures politiques; il n'a pas non plus été avantageux pour la stabilité institutionnelle. C'est ainsi que l'environnement politique lié à la violence, à généralement traduit le rôle médiateur des institutions, appelées à créer les conditions nécessaires à l'existence de la liberté et de l'égalité des droits.

Certes, l'utilisation de la violence trouve une place de choix dans la pensée révolutionnaire, qui postule qu'une partie de son processus est l'injustice au service de la future justice. Ce qui avec le Mouvement populaire de la révolution, l'idée d' « *une nation politiquement organisée* » avait vite exprimé le quadrillage de l'Etat sur la société civile. Avec le

MPR donc, le régime avait mis sous sa coupe les secteurs le plus sensibles, là où même pouvait émerger une opposition. Ce qui fait que la création de la Jeunesse du Mouvement populaire de la révolution, JMPR en sigle ; et celle de l'Union des travailleurs du Zaïre, en sigle UNTZA, avaient permis de soumettre les dirigeants de la jeunesse et de travailleurs au MPR, dans l'espoir de contrôler les étudiants et les forces syndicales.

Cet isolement du souverain primaire a, le plus souvent été accompagné par plusieurs cas de violation de droits de l'homme. Le galvaudage liés à l'utilisation de la violence d'Etat, a tout au long de l'histoire politique de la RDC, entraîné des meurtres, des assassinats, des mauvais traitements des populations civiles et des destructions des cibles non militaires. Et ce qui a le plus souvent renforcé la violation des droits humains est que, ces faits n'ont généralement jamais été enquêtés ni sanctionnés, afin de permettre aux victimes d'obtenir des réparations. Aussi, ces violations des droits humains n'ont pas été l'œuvre des seuls congolais. Les violences intervenues à partir de 1996, ont inauguré une série des massacres des populations locales, causés le plus souvent par des troupes étrangères opérant en RDC, et cautionnés par des « mouvements rebelles », en échange d'un appui étranger.

Le problème de participation politique, avait semblé trouver une solution au début des années 1990, notamment à la suite des pressions exercées contre le régime du Président Mobutu. Cependant, il demeura pendant du fait de la tergiversation dans la mise en œuvre des structures gouvernementales différenciées, avec des infrastructures politiques opérationnelles. Mais à partir de 2006, le pays connaît des expériences des élections assorties des institutions relativement démocratiques. Bien que cela constitue un effort vers la stabilité institutionnelle, il se fait observer dans le comportement des acteurs politiques,

une tendance à faire triompher une logique en dehors de celle issue des urnes. Il s'agit d'une tendance, qui procède généralement de la méconnaissance des résultats des urnes, par une frange de la classe politique.

4.3. LE GEL DES LIBERTES PUBLIQUES

Si la violence d'Etat conditionne l'autorité du pouvoir politique, sa mauvaise utilisation peut porter atteinte aux relations entre l'Etat et ses administrés, avec la probabilité d'entraîner les effets néfastes sur les capacités des pouvoirs publics, à assurer le contrôle social.

Déjà avec la colonisation belge au Congo, la violence était liée au statut de l'Etat, qui avait pour mission d'exercer une coercition nécessaire sur les autochtones, en vue de les contraindre à se plier aux objectifs de production maximale. Les abus qui s'en suivirent constituèrent un facteur d'incubation d'un sentiment de nationalisme, longtemps étouffé. A titre de rappel, il sied de noter que l'histoire coloniale au Congo abonde en opérations d'envergure contre des villages et des collectivités considérés comme coupables de désobéissance. C'est le cas en effet, de l'occupation, de l'opération policière et de l'opération militaire.

La violence d'Etat n'est pas une pathologie dans le fonctionnement d'une société, à condition qu'elle se limite à la protection de l'espace vital, tant de l'intérieur que de l'extérieur. Mais l'analyse des liens politiques en RDC, met en évidence l'impact de sa mauvaise utilisation, sur le développement politique; surtout avec les régimes politiques issus de la rupture démocratique, qui se sont appuyés sur la force pour asseoir l'« *autorité de l'Etat* ». En plus, le triomphe de la logique dépendantiste, œuvre d'un néocolonialisme appuyé par ses agents locaux, a connu une longévité assurée, grâce au galvaudage dans l'usage de la violence d'Etat. Il en est de même

des positions du pouvoir, dont la conservation a, pendant très longtemps, exigé le déploiement intense et fréquent, des dispositifs de coercition.

Certes, il a été observé une volonté pour asseoir l'autorité de l'Etat, notamment à travers : - La mise en œuvre d'un régime présidentieliste ; - La réduction des provincettes ; - La réduction du nombre des partis politiques ; - La sacralisation du pouvoir ; - La diplomatie agissante pour sécuriser le régime. Mais la dérive autoritaire conduit ce régime aux contradictions internes, qui à la longue, finirent par chambouler les effets escomptés de cette volonté affichée pour asseoir l'autorité de l'Etat. Parmi ces méfaits il y a : - L'institutionnalisation du pouvoir issu du coup d'Etat par la création du MPR, qui finit par avoir l'autorité sur l'appareil de l'Etat et sur la société entière ; - La consolidation progressive du pouvoir personnel du Chef de l'Etat, sur l'ensemble des institutions ; - La considération de l'Etat comme un espace privilégié pour l'accumulation des richesses, au profit de la classe dirigeante ; - La fragilisation de l'armée nationale, l'érection des forces extra-policieres des répressions internes et le déficit de cette même armée dans l'appui aux forces étrangères ; - La mauvaise négociation de la demande sociale, liée à la démocratisation des institutions politiques ; - La crise économique, accentuée par la dilapidation du trésor public, qui devint incapable de faire face aux dépenses liées à la souveraineté, au développement et au fonctionnement.

En définitive, Il y a lieu de relever que les régimes autoritaires, ont dénaturé la notion de « service public », en s'entourant des appareils sécuritaires, dictés par des mécanismes coercitifs, moins justifiés par les dispositifs classiques de surveillance et de répression des déviances.

CONCLUSION

A l'issue de cette réflexion sur «*Le développement politique et les enjeux des acteurs en RDC* », d'importants goulots d'étranglement ont été identifiés. Il s'agit d'une identification intelligible à travers le captage du système, les enjeux de la participation politique, les ruptures de la violence protestataire, ainsi les pièges contre l'alternance pacifique.

En ce qui concerne le captage du système, il nous a permis de mettre en évidence, le faible niveau de culture politique, avant d'aborder la question en rapport avec les origines des intrigues des acteurs de la société civile. S'agissant des enjeux de la participation politique, deux variables ont été retenues pour induire son intelligibilité. Il s'agit du pouvoir comme enjeu des élections, ainsi que des enjeux de l'action parlementaire. Quant aux ruptures de la violence protestataire, elle est rendue, à partir de la machination des acteurs de cette violence, puis de son caractère non structurant. Quant aux pièges contre l'alternance pacifique, ils se rapportent à la fréquence des crises et des négociations, à l'isolement du souverain primaire et au gel des libertés publiques.

Cela étant, l'identification des faits susmentionnés suggère naturellement un certain nombre de recommandations, d'autant plus qu'à côté des enjeux pour les acteurs, s'observent des défis à relever pour le développement politique en RDC. D'où la nécessité de remédier à la persistance des goulots d'étranglement susmentionnés. Ce qui exige de la part de ces acteurs et des dirigeants, un effort permanent pour œuvrer en faveur de l'intériorisation de la culture démocratique, de l'usage rationnel de violence surtout protestataire, de la consolidation de la démocratie et de l'Etat-Nation.